



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance régulière de ladite municipalité tenue le 18 janvier 2017, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2017-294 modifiant le règlement numéro 2016-290 relatif à la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 20 janvier 2017.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
Johanne Gaouette